



Bureau du Conseil privé

Budget des dépenses
2001-2002

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

- 1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents doivent être déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.
- 2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par
le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2001

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la
poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943
Site Internet : <http://publications.tpsgc.gc.ca>

No. de catalogue BT31-2/2002-III-58

ISBN 0-660-61488-X

Bureau du Conseil privé

Budget des dépenses pour 2001-2002

Rapport sur les plans et les priorités

Le très honorable Jean Chrétien
Premier ministre du Canada

Table des matières

I	MESSAGES	1
	<i>A. Message du Premier ministre</i>	1
	<i>B. Déclaration de la direction</i>	2
II	VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE	3
	<i>A. Mandat, rôles et responsabilités</i>	3
	<i>B. Objectif du Ministère</i>	6
	<i>C. Facteurs externes influant sur le Ministère</i>	6
	<i>D. Dépenses prévues du Ministère</i>	7
III	PLANS, RÉSULTATS ET RESSOURCES	8
	<i>Secteur d'activité 1 : Cabinet du Premier ministre</i>	9
	<i>Secteur d'activité 2 : Cabinets de ministres</i>	10
	<i>Secteur d'activité 3 : Bureau du Conseil privé</i>	11
	<i>Secteur d'activité 4 : Commissions d'enquête, groupes de travail et autres</i>	17
	<i>Secteur d'activité 5 : Services ministériels</i>	22
IV	INITIATIVES CONJOINTES	25
V	RENSEIGNEMENTS FINANCIERS	26
VI	RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	30
	INDEX	31

I MESSAGES

A. *Message du Premier ministre*

À l'aube du XXI^e siècle, le Canada est fin prêt à relever les défis de toute sorte que pose une économie mondiale au rythme accéléré, à nous enrichir en tant que société en donnant à tous la possibilité de contribuer, et à promouvoir nos intérêts sur la scène internationale.

Pour réussir dans un monde plus interdépendant et plus complexe que jamais, chacun devra mettre l'épaule à la roue. Dans le discours du Trône de 2001, le gouvernement du Canada, pour sa part, s'est engagé :

- à faire de notre économie un chef de file qui s'appuie sur l'innovation, les idées et le talent;
- à créer une société plus inclusive qui permette aux enfants de bien commencer dans la vie, où l'on puisse compter sur des soins de santé de qualité et où les familles puissent s'épanouir au sein de communautés fortes et sûres;
- à offrir aux Canadiens un environnement propre et sain et à préserver nos espaces naturels;
- à raffermir notre sentiment de citoyenneté et à rehausser le profil du Canada sur la scène internationale.

En adoptant ces priorités, le gouvernement du Canada se fondera sur les valeurs des Canadiens et continuera à gérer prudemment les finances du pays.

Afin d'assurer la pleine mise en œuvre de l'ambitieux programme d'action du gouvernement, je continuerai de miser sur les conseils et l'appui du Bureau du Conseil privé. Le gouvernement est également déterminé à procéder aux réformes qui s'imposent pour que la fonction publique du Canada poursuive son bon travail et offre aux citoyens, d'une façon novatrice et dynamique qui témoigne de la diversité du pays, des services et des programmes de qualité.

Je suis heureux de vous présenter le Rapport sur les plans et les priorités 2001-2002 du Bureau du Conseil Privé, qui met en évidence les objectifs stratégiques de ce dernier et qui indique, pour chaque secteur d'activité, les plans devant permettre de les atteindre.

B. Déclaration de la direction

Rapport sur les plans et les priorités 2001-2002

Je présente, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités 2001-2002 (RPP) du Bureau du Conseil Privé.

À ma connaissance, les renseignements :

- décrivent fidèlement le mandat, les plans, les priorités, les stratégies et les résultats escomptés de l'organisation;
- sont conformes aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités*;
- sont complets et exacts;
- sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion sous-jacents.

Je suis satisfait des méthodes et des procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) sur laquelle s'appuie le document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

Mel Cappe
Greffier du Conseil privé et
secrétaire du Cabinet
Mars 2001

II VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

A. *Mandat, rôles et responsabilités*

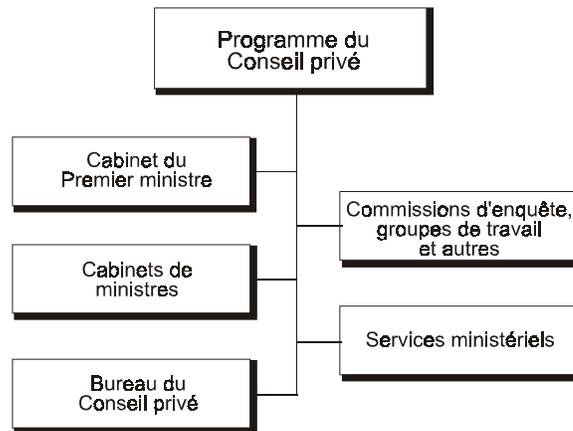
Le Conseil privé de la Reine pour le Canada a été constitué en vertu de la *Loi constitutionnelle de 1867* dans le but d'aider et de conseiller le gouverneur général, représentant de la Reine au Canada. Le Cabinet, qui agit officiellement comme Conseil privé, joue donc ce rôle.

La création du Bureau du Conseil privé (BCP) remonte à la Confédération. En tant que Ministère du Premier ministre, le BCP conseille ce dernier, en toute impartialité, sur les priorités et les politiques du gouvernement, ainsi que sur son organisation et ses relations avec le Parlement, les provinces et les autres institutions. Le BCP conseille également le Premier ministre sur la répartition des responsabilités entre les ministres, sur les nominations de sous-ministres et sur des dossiers spéciaux comme la sécurité nationale. Le BCP joue en outre le rôle de secrétariat du Cabinet et de différents comités.

Depuis 1867, le sous-ministre du Premier ministre porte le titre de greffier du Conseil privé. En 1940, on lui ajoute celui de secrétaire du Cabinet. En 1992, des modifications à la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* viennent lui conférer un troisième titre, celui de chef de la fonction publique, qui s'accompagne de la responsabilité de fixer les orientations stratégiques de la fonction publique.

Le programme du Ministère, intitulé Programme du Conseil privé, comprend cinq secteurs d'activité : le Cabinet du Premier ministre; les cabinets de ministres; le Bureau du Conseil privé; les commissions d'enquête, groupes de travail et autres; les services ministériels (voir figure 1).

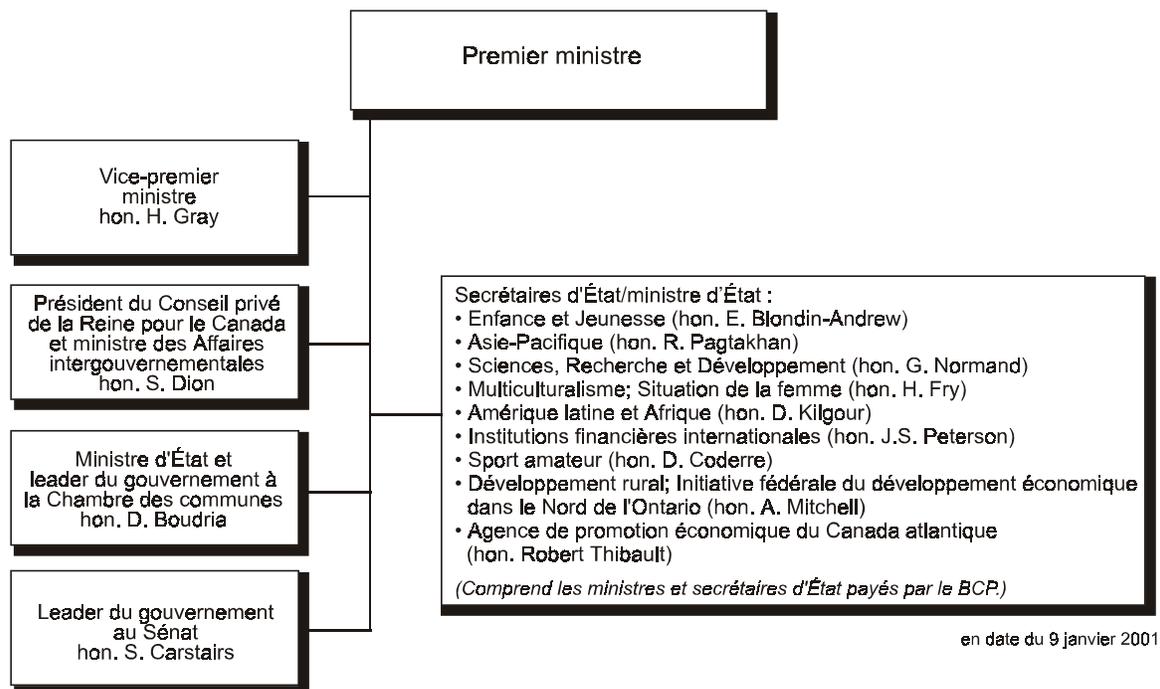
Figure 1 : Structure du programme



Le secteur d'activité *Cabinet du Premier ministre* est dirigé par le directeur du cabinet.

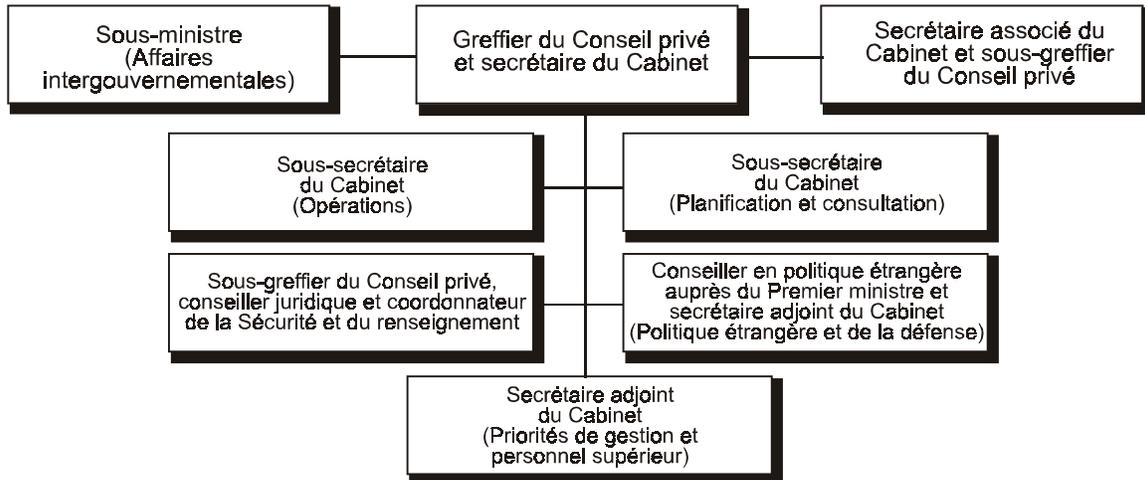
Le secteur d'activité *Cabinets de ministres* comprend quatre cabinets de ministres (voir figure 2). Chaque ministre dispose d'un adjoint exécutif chargé de la gestion de son cabinet.

Figure 2 : Organigramme du secteur d'activité – Cabinets de ministres



Le secteur d'activité **Bureau du Conseil Privé** constitue l'aspect central du Programme du Conseil privé (voir figure 3). Le greffier du Conseil privé et secrétaire du Cabinet rend compte de la gestion de ce secteur d'activité au Premier ministre.

Figure 3 : Organigramme du secteur d'activité – Bureau du Conseil privé



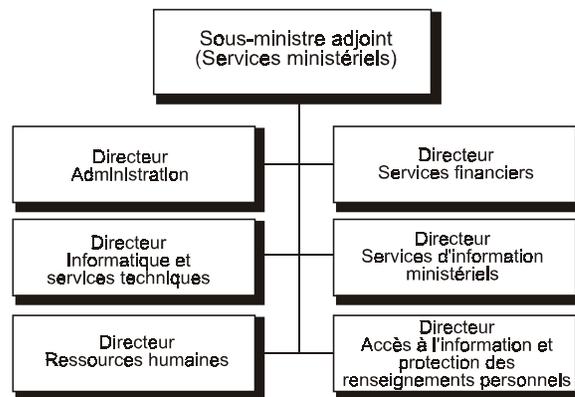
Pour l'heure, le secteur d'activité **Commissions d'enquête, groupes de travail et autres** est constitué de la Commission sur les revendications particulières des Indiens et du Projet de recherche sur les politiques.

La Commission sur les revendications particulières des Indiens a été créée en vertu du décret C.P. 1991-1329, daté du 15 juillet 1991. Son mandat a été modifié conformément au décret C.P. 1992-1730 du 17 juillet 1992. Deux personnes coprésident cette commission d'enquête et sont responsables de son administration.

Créé à l'été 1997, le Projet de recherche sur les politiques (PRP) a pour objet de renforcer les capacités de recherche stratégique dans le but de mieux préparer le Canada et les Canadiens à relever les défis, de plus en plus complexes, associés à une saine gestion. Chapeauté par deux sous-ministres, cet organisme indépendant bénéficie du soutien administratif nécessaire du Bureau du Conseil privé.

Le secteur d'activité **Services ministériels** comprend l'Administration, les Services financiers, l'Informatique et les services techniques, les Services d'information ministériels, les Ressources humaines et l'Accès à l'information/Protection des renseignements personnels (voir figure 4). Le sous-ministre adjoint des Services ministériels dirige ce secteur.

Figure 4 : Organigramme du secteur d'activité – Services ministériels



B. Objectif du Ministère

L'objectif stratégique du Programme du Conseil privé consiste à assurer le bon fonctionnement du mécanisme central de prise de décision du gouvernement et à le soutenir.

C. Facteurs externes influant sur le Ministère

Le Bureau du Conseil privé est un organisme gouvernemental unique en ce sens qu'il sert en même temps de secrétariat du Cabinet et de conseiller du Premier ministre pour un large éventail de questions stratégiques et opérationnelles et pour la gestion de la fédération. Dans l'accomplissement de ces tâches, le BCP doit prendre en considération une multitude d'éléments stratégiques et de facteurs externes.

On retrouve, parmi ces facteurs externes : les incidences, pour le Canada, des nouvelles économie et société fondées sur le savoir, le rendement de l'économie au pays et sur la scène internationale, les changements d'ordre démographique (y compris la diversité et le vieillissement de la population), les défis sociaux et économiques propres à des groupes clés de la société canadienne, l'évolution des priorités des principaux partenaires et les tendances et possibilités à l'échelle mondiale.

Le BCP doit continuer à fournir, de façon opportune, des conseils judicieux sur les grandes questions régionales, nationales et internationales qui touchent le pays. Dans cette optique, il doit collaborer avec les autres Ministères et organismes fédéraux, avec les gouvernements des provinces et des territoires, avec les secteurs privé et bénévole et, enfin, avec ses partenaires internationaux.

D. Dépenses prévues du Ministère

(en milliers de dollars)	Prévisions de dépenses 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004
Budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	95 035	101 299	93 268	87 573
Non-budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)				
Moins : Recettes disponibles				
Total du Budget principal des dépenses	95 035	101 299	93 268	87 573
Rajustements**	6 411			
Dépenses prévues nettes	101 446 *	101 299	93 268	87 573
Moins : Recettes non disponibles	645	645	645	645
Plus : Coût des services reçus sans frais	10 674	10 827	10 550	10 555
Coût net du programme	111 475	111 481	103 173	97 483
Équivalents temps plein	792	811	754	754
* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues nettes à la fin de l'exercice courant.				
** Les rajustements tiennent compte des approbations qui ont été obtenues depuis le Budget principal des dépenses et doivent comprendre les initiatives du Budget fédéral, le Budget supplémentaire des dépenses, etc.				

III PLANS, RÉSULTATS ET RESSOURCES

La présente section explique les résultats précis que nous nous attendons à obtenir dans le cadre du Programme du Conseil privé pour la période visée, la stratégie que nous prévoyons utiliser, ainsi que les coûts qui y seront associés.

Même si l'information est présentée par secteur d'activité, son niveau et sa portée varient en fonction de la nature même des secteurs.

Ainsi, les renseignements de cette section seront regroupés dans deux secteurs d'activité : le Bureau du Conseil privé et les Services ministériels, qui représentent les deux composantes principales du Programme.

Secteur d'activité 1 : Cabinet du Premier ministre

A. Dépenses nettes prévues (en milliers de dollars) et équivalents temps plein (ETP)

Prévisions de dépenses 2000-2001 *	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004
6 912 \$	6 900 \$	6 900 \$	6 900 \$
85 ETP	85 ETP	85 ETP	85 ETP

* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses nettes prévues à la fin de l'exercice courant.

B. Objectif du secteur d'activité

Fournir des services de soutien, de l'information et des conseils au Premier ministre.

C. Description du secteur d'activité

Le secteur d'activité Cabinet du Premier ministre donne des conseils, communique des renseignements et dispense des services spéciaux afin d'appuyer le Premier ministre en tant que chef du gouvernement et président du Cabinet; cela comprend notamment les services de liaison avec d'autres ministres, la gestion ponctuelle, les communications gouvernementales, la planification et la mise en pratique des activités de représentation du Canada sur la scène internationale, et le soutien relatif à certaines responsabilités politiques dont les relations avec le caucus.

Les coûts de fonctionnement des résidences officielles du Premier ministre relèvent aussi de ce secteur d'activité. Toutefois, la Commission de la capitale nationale se charge de l'ameublement, de l'entretien, du chauffage et de la réparation de ces résidences.

Secteur d'activité 2 : Cabinets de ministres

A. Dépenses nettes prévues (en milliers de dollars) et équivalents temps plein (ETP)

Prévisions de dépenses 2000-2001 *	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004
7 673 \$	8 339 \$	8 339 \$	8 339 \$
82 ETP	80 ETP	80 ETP	80 ETP

* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses nettes prévues à la fin de l'exercice courant.

B. Objectif du secteur d'activité

Fournir des services de soutien, de l'information et des conseils au vice-premier ministre, au président du Conseil privé et ministre des Affaires intergouvernementales, au ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes et au leader du gouvernement au Sénat.

C. Description du secteur d'activité

Le secteur d'activité Cabinets de ministres s'occupe de l'administration des cabinets de ministres (voir figure 2) en offrant des services de soutien et des conseils à ces ministres et en leur communiquant les renseignements pertinents. En outre, sont reliés à ce secteur d'activité les salaires et allocations des secrétaires/ministres d'État qui aident les ministres du Cabinet à assumer leurs responsabilités. Les budgets de fonctionnement des cabinets de ces secrétaires/ministres d'État sont inclus dans le budget des Ministères concernés.

Secteur d'activité 3 : Bureau du Conseil privé

A. Dépenses nettes prévues (en milliers de dollars) et équivalents temps plein (ETP)

Prévisions de dépenses 2000-2001 *	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004
42 886 \$	42 682 \$	34 866 \$	34 871 \$
401 ETP	379 ETP	325 ETP	325 ETP

* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses nettes prévues à la fin de l'exercice courant.

B. Objectif du secteur d'activité

Secondar le Premier ministre et le Cabinet dans leurs efforts pour assurer la bonne marche du processus décisionnel central, et offrir au Premier ministre les conseils et l'information dont il a besoin pour s'acquitter de ses fonctions de chef du gouvernement et de président du Cabinet. Cela signifie également que ce secteur d'activité fournit le soutien nécessaire aux quatre ministres du Programme du Conseil privé, ainsi qu'au ministre désigné comme Interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits.

C. Description du secteur d'activité

Les responsabilités globales du secteur d'activité Bureau du Conseil privé (voir la figure 4 pour la structure organisationnelle) peuvent se résumer de la façon suivante :

- assurer la prestation des services de soutien et de conseils au Premier ministre en ce qui concerne son rôle de chef du gouvernement et de conseiller de la Couronne;
- coordonner la préparation et la diffusion du matériel dont ont besoin le Premier ministre ainsi que les présidents et les membres des comités pour les réunions du Cabinet et de ses comités;
- servir de liaison avec les Ministères et organismes gouvernementaux concernant les dossiers du Cabinet et d'autres sujets importants pour le Premier ministre et le gouvernement;
- assurer la prestation de services de soutien et de conseils au Premier ministre au sujet de ses prérogatives et de ses responsabilités à l'égard de l'organisation du gouvernement du Canada, d'une part, et des recommandations qu'il doit faire au gouverneur en conseil sur les nominations de haut niveau, d'autre part;

Secteur d'activité 3 : Bureau du Conseil privé (suite)

C. Description du secteur d'activité

- donner des conseils au Premier ministre sur les questions concernant la sécurité nationale et le renseignement étranger.

Le Bureau du Conseil privé doit aussi appuyer le Premier ministre et le ministre des Affaires intergouvernementales à l'égard des aspects fédéraux-provinciaux des politiques fédérales. Il donne son appui aux leaders du gouvernement à la Chambre des communes et au Sénat en ce qui concerne la coordination et la gestion du programme parlementaire du gouvernement, et il fournit des conseils stratégiques liés aux questions parlementaires et électorales. Plus particulièrement, il assume les fonctions suivantes :

- formuler des orientations pertinentes à long terme en ce qui concerne les affaires fédérales-provinciales et le développement constitutionnel;
- assurer l'inclusion d'une perspective fédérale-provinciale à l'élaboration des politiques et programmes fédéraux et constituer une source d'information et d'analyses lorsqu'émergent des questions intergouvernementales qui demandent l'établissement d'une politique;
- promouvoir et faciliter la coopération et la consultation fédérales-provinciales et coordonner les activités fédérales entreprises à la suite d'engagements ou de projets provenant des premiers ministres provinciaux;
- coordonner la préparation des conférences et des réunions des premiers ministres ainsi que des réunions bilatérales et multilatérales du Premier ministre avec ses homologues provinciaux, et assurer un soutien administratif lors de ces occasions;
- donner des conseils concernant les affaires autochtones et entretenir des relations efficaces avec les représentants des peuples autochtones, des gouvernements provinciaux et territoriaux et des Ministères fédéraux pour traiter les questions autochtones, y compris les affaires constitutionnelles autochtones.

Le Bureau du Conseil privé appuie également le ministre désigné comme Interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits.

Bien que les fonctions susmentionnées soient susceptibles de demeurer stables durant la période de référence actuelle, les priorités du Bureau du Conseil privé peuvent être profondément et subitement modifiées par une décision du gouvernement de changer ses priorités, politiques ou orientations pour répondre à des pressions extérieures, ou tout simplement de poursuivre d'autres objectifs politiques.

Secteur d'activité 3 : Bureau du Conseil privé (suite)

D. Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés, activités et ressources connexes

Principal engagement en matière de résultats :	Ressources (en milliers de dollars) :
Fournir aux Canadiens et Canadiennes un bon gouvernement en conseillant et en assistant, au mieux et en toute impartialité, le Premier ministre et le Cabinet.	42 682 \$ en 2001-2002 34 866 \$ en 2002-2003 34 871 \$ en 2003-2004
Résultat escompté : Fournir conseils et soutien au Premier ministre et aux ministres de son portefeuille, c'est-à-dire le vice-premier ministre, le président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, le ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes et le leader du gouvernement au Sénat.	
Activités connexes : <ul style="list-style-type: none">• Étudier les questions sociales, économiques et financières ainsi que les questions d'ordre juridique et les questions liées à la sécurité nationale, à la politique étrangère et à la politique de défense; cerner les priorités et, au besoin, donner des avis impartiaux au Premier ministre à cet égard.• Collaborer avec les Ministères et les organismes fédéraux pour s'assurer que les conseils stratégiques donnés aux ministres tiennent réellement compte des possibilités de consultation et de participation.• Fournir des conseils éclairés sur les priorités stratégiques et législatives, ainsi que sur la gestion et la diffusion du programme gouvernemental.• Fournir, sur la gestion des relations avec les provinces et les territoires, des conseils stratégiques allant dans le sens des priorités fédérales.• Évaluer l'incidence des initiatives et programmes fédéraux sur les relations intergouvernementales pour assurer une gestion efficace de la fédération.• Faire des suggestions (thèmes, dates) pour d'éventuelles rencontres des premiers ministres.• Fournir des conseils éclairés sur les priorités stratégiques concernant les Autochtones, sur la gestion du programme gouvernemental à cet égard et sur d'éventuels enjeux relatifs aux Autochtones.• Fournir le soutien nécessaire à l'interlocuteur fédéral au regard des dossiers touchant aux Métis et aux Indiens non inscrits.• Préparer le Premier ministre aux rencontres avec les dirigeants de pays étrangers et d'organisations multilatérales.• Fournir régulièrement des conseils sur la structure et les modes de fonctionnement du gouvernement.• Promouvoir, au sein du gouvernement du Canada, des pratiques indissociables d'une saine gestion et de l'obligation de rendre compte.• Coordonner l'appui de la fonction publique au programme législatif du gouvernement (Parlement).• Fournir des conseils en matière de planification (y compris à l'égard de mécanismes susceptibles de faire progresser les principaux aspects du programme d'action), notamment lorsque s'impose une gestion horizontale à l'échelle du gouvernement.• Tisser des liens avec des organisations externes œuvrant dans le domaine des politiques et de la recherche ainsi qu'avec d'autres organisations professionnelles.	

Secteur d'activité 3 : Bureau du Conseil privé (suite)

D. Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés, activités et ressources connexes

Résultat escompté :

Assurer l'efficacité du processus décisionnel du Cabinet conformément aux principes du gouvernement responsable et aux directives du Premier ministre.

Activités connexes :

- Gérer le processus décisionnel du Cabinet en faisant en sorte que les dossiers soient soumis à temps au gouvernement et en fournissant des conseils aux présidents des comités du Cabinet (Union sociale, Union économique, Communications et Comité spécial du Conseil), de même que pour les réunions spéciales des ministres.
- Surveiller les progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements du gouvernement (y compris les engagements formulés dans le discours du Trône de 2001) et en informer le Cabinet.
- Améliorer l'efficacité du processus entourant les comités du Cabinet (de concert avec d'autres Ministères :
 - en proposant des sujets de discussion à long terme pour les réunions des comités;
 - en planifiant au moment approprié des réunions interministérielles consacrées aux questions qui seront étudiées par les comités;
 - en créant des outils et en élaborant des séances de formation pour aider les Ministères à préparer les mémoires au Cabinet et les autres documents du Cabinet.
- Fournir des conseils sur l'efficacité du Système de gestion des dépenses et sur d'éventuelles améliorations à y apporter.
- Faciliter l'étude par le Cabinet, en temps opportun, de la réaction canadienne à des crises internationales.
- Fournir aide et conseils stratégiques aux Ministères et organismes fédéraux pour leur permettre de respecter les exigences précises de consultation et d'analyse énoncées dans les lignes directrices sur la rédaction des mémoires au Cabinet, dans la Directive du Cabinet sur l'activité législative et dans la Politique du gouvernement du Canada en matière de réglementation.

Secteur d'activité 3 : Bureau du Conseil privé (suite)

D. Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés, activités et ressources connexes

Résultat escompté :

Jouer un rôle de chef de file et coordonner les questions stratégiques, juridiques, législatives et réglementaires importantes au niveau des Ministères et des organismes centraux.

Activités connexes :

- Collaborer avec les Ministères et organismes fédéraux pour faire respecter les engagements énoncés dans le discours du Trône de 2001.
- Assurer une coordination interministérielle opportune et efficace au regard des grands enjeux d'ordre économique, social et réglementaire qui seront étudiés par le Cabinet.
- Assurer une coordination interministérielle pour ce qui touche aux questions juridiques, surtout celles qui concernent l'ensemble du gouvernement, et aux mesures législatives.
- Coordonner et faciliter l'élaboration et l'intégration de la politique étrangère, de la politique commerciale internationale et de la politique de défense.
- Fournir des conseils stratégiques aux Ministères et aux organismes fédéraux et coordonner/suivre leurs activités intergouvernementales, notamment dans le cadre d'activités et de programmes conjoints et de réunions avec les provinces et les territoires.
- Travailler avec les organismes fédéraux à la mise en œuvre de l'Entente-cadre sur l'union sociale signée par les premiers ministres en février 1999.
- Offrir des conseils stratégiques aux Ministères fédéraux sur la gestion des traités, sur les accords de règlement des revendications territoriales et les ententes sur l'autonomie gouvernementale, sur les questions constitutionnelles intéressant les Autochtones, sur les dossiers liés à la politique autochtone et devant être étudiés par le Cabinet, sur les questions relatives aux droits internationaux des Autochtones et sur la participation autochtone aux processus intergouvernementaux.
- Coordonner et conseiller les comités de la haute direction (Comité de coordination des sous-ministres (orientation), Comité des sous-ministres sur la politique autochtone, Comité de sous-ministres chargé de la législation et de l'administration publique, etc.) de façon à assurer le respect du programme d'action du gouvernement et la coordination interministérielle des dossiers.
- Collaborer avec le Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international à la planification et à l'organisation du Sommet des Amériques (qui se tiendra en avril 2001).
- Faire en sorte que les Ministères adhèrent à la politique globale et aux objectifs stratégiques généraux du gouvernement en matière de communications – en assurant leadership et services de coordination, en favorisant les pratiques exemplaires et en offrant des conseils ayant trait aux annonces ainsi qu'aux stratégies et aux plans ministériels en matière de communications.
- Promouvoir des processus de consultation horizontale efficaces en assurant le leadership, en coordonnant les activités ministérielles et en favorisant les pratiques exemplaires et l'innovation.
- Faire en sorte que tous les Ministères et organismes du gouvernement respectent les exigences législatives concernant les renseignements confidentiels du Cabinet.

Secteur d'activité 3 : Bureau du Conseil privé (suite)

D. Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés, activités et ressources connexes

Résultat escompté :

Jouer un rôle de chef de file et coordonner les initiatives de réforme de la fonction publique au niveau des organismes centraux et des Ministères.

Activités connexes :

- Présenter au Premier ministre un rapport sur la situation et les orientations futures de la fonction publique du Canada.
- Travailler de concert avec les organismes centraux, les Ministères, les conseils fédéraux régionaux, les groupes professionnels, etc. à la réalisation de l'engagement pris par le gouvernement dans le discours du Trône de faire de l'innovation et du dynamisme « les attributs d'une fonction publique à l'image de la diversité canadienne », une fonction publique qui « sera ainsi en mesure d'attirer et de développer les talents nécessaires pour servir les Canadiens au XXI^e siècle ».
- Conseiller le greffier, en sa qualité de chef de la fonction publique, sur les priorités de gestion, les orientations stratégiques, d'éventuelles voies de réforme et les nouveaux dossiers d'intérêt.
- Seconder le greffier dans la gestion du programme d'action de la fonction publique, notamment dans les dossiers touchant le recrutement, le maintien en poste, l'apprentissage et le cybergouvernement tout en mettant l'accent sur cinq priorités : recruter des éléments de valeur; accroître la diversité au sein de la fonction publique, notamment sous l'angle de la représentation des minorités visibles; améliorer notre capacité de travailler et d'assurer la prestation des services dans les deux langues officielles; renforcer la gestion financière et la fonction de contrôle; améliorer la prestation des services.
- Seconder le greffier dans la gestion de la fonction publique, notamment pour ce qui touche aux programmes de fierté et de reconnaissance, à la gestion collective des sous-ministres adjoints, aux programmes de perfectionnement centraux, au renouvellement des relations de travail et à la réforme de la classification.
- Veiller à ce que les employés aussi bien que la population soient au courant du programme de gestion de la fonction publique; que les Ministères et l'ensemble du gouvernement mettent en œuvre les mesures nécessaires au renouvellement de la fonction publique; que les priorités communes soient établies de concert avec les organismes centraux.
- Coordonner les travaux du Comité des hauts fonctionnaires (CHF) et de ses sous-comités ainsi que l'organisation des petits-déjeuners et des retraites des sous-ministres, et leur fournir le soutien administratif nécessaire.
- Servir de guide concernant les initiatives de renouvellement du groupe des communications, qui portent entre autres sur l'apprentissage, la formation, le perfectionnement professionnel, ainsi que les stratégies de recrutement et de maintien en poste.
- Servir de guide concernant les initiatives de perfectionnement professionnel, qui prennent la forme notamment de politiques, de projets de recherche ainsi que d'outils de formation générale ou spécialisée, afin que la fonction publique soit mieux à même de mobiliser les Canadiens et les Canadiennes.

Secteur d'activité 4 : Commissions d'enquête, groupes de travail et autres

A. Dépenses nettes prévues (en milliers de dollars) et équivalents temps plein (ETP)

Prévisions de dépenses 2000-2001 *	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004
10 041\$	10 140 \$	10 140 \$	4 440 \$
24 ETP	35 ETP	35 ETP	35 ETP

* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses nettes prévues à la fin de l'exercice courant.

Les niveaux de ressources prévus pour ce secteur varient d'une année à l'autre, selon les activités. Pour l'exercice actuel, par exemple, ils englobent la Commission sur les revendications particulières des Indiens et le Projet de recherche sur les politiques. Le financement associé à la Commission sur les revendications particulières des Indiens devra être déterminé après 2002-2003.

B. Objectif du secteur d'activité

Réunir de l'information et en faire rapport conformément au mandat établi, et exécuter un certain nombre d'études et de projets indépendants.

C. Description du secteur d'activité

Le secteur d'activité Commissions d'enquête, groupes de travail et autres se rapporte au financement, au besoin, de commissions d'enquête nommées pour faire des recommandations sur des sujets donnés et de groupes de travail et autres personnes ou organismes qui doivent exercer leurs activités de façon indépendante du Bureau du Conseil privé, tout en recevant tout de même le niveau approprié de services administratifs du Ministère.

En raison de leur caractère indépendant et aux fins de l'administration, les commissions d'enquête établies en vertu de la *Loi sur les enquêtes* font partie du programme du Conseil privé.

Le secteur d'activité Commissions d'enquête et groupes de travail comprend deux sections : la Commission sur les revendications particulières des Indiens et le Projet de recherche sur les politiques, présentées ci-après :

Secteur d'activité 4 : Commissions d'enquête, groupes de travail et autres (suite)

C. Description du secteur d'activité

La *Commission sur les revendications particulières des Indiens* mène en toute impartialité des enquêtes portant sur le rejet d'une revendication particulière par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, ou sur les conflits pouvant survenir lorsque la Première Nation requérante conteste les critères de compensation que le gouvernement décide d'appliquer lors des négociations. Le gouvernement procède actuellement à l'étude de plus de 600 dossiers.

À la demande des parties, elle peut également offrir des services de médiation. Ses rapports d'enquête ou de médiation, qui font état de ses conclusions et de ses recommandations, sont communiqués à toutes les parties en cause. Elle doit en outre présenter un rapport annuel au gouverneur en conseil, et peut déposer, à sa discrétion, certains rapports spéciaux. Aucun délai n'a été fixé quant à l'exécution des différents aspects de son mandat.

Le *Projet de recherche sur les politiques* (PRP) réunit des chercheurs de plus de 30 Ministères et organismes fédéraux, d'autres gouvernements, de groupes de réflexion et d'universités, tant du Canada que de l'étranger, qui, de concert, s'emploient à renforcer la capacité en matière d'élaboration des politiques. On s'efforce d'y parvenir en jouant un rôle de catalyseur et en aidant à créer des partenariats, à pousser plus loin et à synthétiser les résultats des recherches et à partager le savoir obtenu. Le PRP s'est fixé notamment trois objectifs :

- développer la recherche stratégique portant sur des questions de portée générale;
- augmenter la capacité en matière de recherche sous-jacente à l'élaboration de politiques;
- créer des « communautés du savoir » en misant sur la collaboration dans le domaine des recherches et sur le partage des résultats obtenus.

Le PRP a mis au point certains éléments qui s'inscrivent tous dans l'optique sous-jacente aux trois objectifs :

- la recherche stratégique prioritaire au regard de l'intégration nord-américaine, de la cohésion sociale et du développement durable;
- le développement des ressources humaines dans le but d'améliorer la qualité des recherches sur les politiques et la capacité en la matière au sein du gouvernement – programme de développement de la recherche sur les politiques, initiative de coordination des démarches en collaboration, réseaux d'apprentissage;
- le site Web du PRP (www.recherchepolitique.gc.ca), une ressource multidisciplinaire;

Secteur d'activité 4 : Commissions d'enquête, groupes de travail et autres (suite)

C. Description du secteur d'activité

- le magazine *Horizons*, consacré à la recherche sur les politiques;
- une revue multidisciplinaire trimestrielle, *Isuma : Revue canadienne de recherche sur les politiques*;
- les *Prix pour la recherche sur les politiques au Canada*, prix annuels qui viennent couronner des réalisations exceptionnelles;
- un cycle annuel de colloques et de conférences, y compris la Conférence nationale (annuelle) de recherche sur les politiques.

D. Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés, activités et ressources connexes

Commission sur les revendications particulières des Indiens

Principal engagement en matière de résultats : Aider les Premières Nations et le gouvernement à régler les revendications particulières des Indiens.	Ressources (en milliers de dollars) : 5 700 \$ en 2001-2002 5 700 \$ en 2002-2003 S'éteint en 2003-2004
Résultat escompté : Répondre efficacement au nombre croissant des demandes d'enquête et de service de médiation présentées à la Commission par les Premières Nations.	
Activité connexe : <ul style="list-style-type: none">• Veiller à ce que la Commission dispose des mécanismes dont elle a besoin pour continuer d'offrir des services de haute qualité, en toute impartialité, malgré l'augmentation de sa charge de travail.	
Résultat escompté : Adopter une démarche communicationnelle proactive afin de permettre aux Canadiens et aux Canadiennes de mieux comprendre les revendications des Premières Nations.	
Activité connexe : <ul style="list-style-type: none">• Mettre de l'avant un programme destiné à informer le public des divers éléments d'ordre juridique et historique entourant les revendications; les commissaires donnent actuellement une série de conférences dans toutes les régions du pays.	

Secteur d'activité 4 : Commissions d'enquête, groupes de travail et autres (suite)

D. Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés, activités et ressources connexes

Projet de recherche sur les politiques

Principaux engagements en matière de résultats : <ul style="list-style-type: none">• Intensifier la recherche portant sur les nouvelles questions d'actualité et mieux l'intégrer à l'élaboration des politiques;• Acquérir une capacité efficace, durable et hétérogène dans le domaine de l'élaboration des politiques au Canada;• Créer une « communauté du savoir » – donner aux chercheurs la possibilité de tisser des liens, de partager les résultats de leurs recherches et leurs connaissances et de souligner leurs réalisations.	Ressources (en milliers de dollars) : 4 440 \$ annuellement pour les trois prochaines années.
---	---

Intensifier la recherche portant sur les nouvelles questions d'actualité et mieux l'intégrer à l'élaboration des politiques.
Résultat escompté : Approfondir et accélérer les efforts de recherche collective axés sur les nouveaux problèmes et intégrer les résultats au débat d'orientation.
Activité connexe : <ul style="list-style-type: none">• Élaborer des plans de recherche concertée sur les actuelles priorités et amorcer leur mise en œuvre : liens nord-américains, cohésion sociale et développement durable (en misant sur une participation accrue des chercheurs du gouvernement, des théoriciens et des groupes de réflexion).

Acquérir une capacité efficace, durable et hétérogène dans le domaine de l'élaboration des politiques au Canada.
Résultat escompté : Commencer à mettre en œuvre les programmes qui permettront aux décideurs d'intensifier le recrutement et d'améliorer le maintien en poste et l'apprentissage.
Activité connexe : <ul style="list-style-type: none">• Élaborer et mettre en œuvre divers programmes – programmes de développement des recherches sur les politiques, centre de documentation sur la formation en matière de recherche sur les politiques, programme coopératif de recherche sur les politiques, etc.

Secteur d'activité 4 : Commissions d'enquête, groupes de travail et autres (suite)

D. Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés, activités et ressources connexes

Projet de recherche sur les politiques

Créer une « communauté du savoir » – donner aux chercheurs la possibilité de tisser des liens, de partager les résultats de leurs recherches et leurs connaissances et de souligner leurs réalisations.

Résultat escompté :

Accroître les possibilités, pour les chercheurs en politiques, de comparer leurs résultats avec ceux de leurs collègues, de collaborer avec ces derniers et de se renseigner au sujet de leurs recherches et, enfin, de souligner leurs succès réciproques.

Activité connexe :

- Élargir la portée et améliorer le ciblage des produits existants qui offrent des possibilités d'interaction; intensifier la communication des résultats des recherches dans le domaine des politiques; et reconnaître la contribution des chercheurs canadiens en la matière.

Secteur d'activité 5 : Services ministériels

A. Dépenses nettes prévues (en milliers de dollars) et équivalents temps plein (ETP)

Prévisions de dépenses 2000-2001 *	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004
33 934 \$	33 238 \$	33 023 \$	33 023 \$
200 ETP	232 ETP	229 ETP	229 ETP

* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses nettes prévues à la fin de l'exercice courant.

B. Objectif du secteur d'activité

Offrir des services rentables – finances, administration, informatique, gestion de l'information, ressources humaines – à l'appui des opérations et des systèmes du Ministère.

C. Description du secteur d'activité

Le secteur d'activité Services ministériels couvre notamment la prestation de services communs et de services spécialisés. Les services communs – finances, administration, gestion de l'information, informatique, services techniques, gestion des ressources humaines et coordination des demandes soumises en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* – sont fournis à tous les autres secteurs d'activité.

Les services spécialisés comprennent le standard téléphonique du Premier ministre, une unité de correspondance chargée du courrier non politique et non personnel adressé au Premier ministre et aux ministres du portefeuille, ainsi que le soutien technique associé aux événements publics auxquels participe le Premier ministre ainsi que ses déplacements.

Ce secteur couvre en outre certains services administratifs offerts aux commissions d'enquête, aux groupes de travail ainsi qu'aux personnes ou organismes qui relèvent du programme du Bureau du Conseil privé mais qui s'acquittent de leur mandat indépendamment du Bureau du Conseil privé.

Secteur d'activité 5 : Services ministériels (suite)

D. Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés, activités et ressources connexes

Principal engagement en matière de résultats :	Ressources (en milliers de dollars) :
Fournir aux Canadiens et Canadiennes un bon gouvernement en conseillant et en assistant, au mieux et en toute impartialité, le Premier ministre et le Cabinet.	33 238 \$ en 2001-2002 33 023 \$ en 2002-2003 33 023 \$ en 2003-2004
<p>Résultat escompté : Offrir à nos clients des services efficaces répondant à leurs multiples besoins.</p> <p>Activités connexes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fournir des services spécialisés, en temps opportun, dans les domaines suivants : administration, finances, informatique, gestion de l'information et ressources humaines. • Continuer à répondre en temps opportun aux demandes d'accès à l'information et de renseignements personnels – en cherchant à améliorer le processus. 	
<p>Résultat escompté : Fournir aux décideurs des renseignements précis, pertinents et complets.</p> <p>Activités connexes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Continuer à améliorer la gestion des dossiers en offrant formation/sensibilisation axée sur la clientèle, en imaginant des solutions novatrices en matière de tenue des dossiers et en mettant à l'essai un système électronique de gestion des dossiers et des documents. • Poursuivre le développement de l'Intranet du BCP, point d'accès clé pour les employés en ce qui touche aux fonds de renseignements/services électroniques. 	
<p>Résultat escompté : Des employés efficaces, avertis, compétents, représentatifs et bien formés pour répondre aux besoins opérationnels du BCP.</p> <p>Activités connexes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déterminer, de concert avec les gestionnaires et les employés, les priorités organisationnelles et les initiatives aptes à étayer le mieux-être au travail et le développement du leadership et élaborer une stratégie en matière de ressources humaines qui s'articule autour des enjeux particuliers au BCP. • Exécuter les grandes initiatives de la fonction publique dans des domaines comme la norme générale de classification, les programmes de recrutement, de maintien en poste et d'apprentissage continu, les programmes axés sur la diversité et l'équité en matière d'emploi ainsi que sur la promotion du leadership. 	
<p>Résultat escompté : Mettre en place un système économique pour gérer la correspondance que les Canadiens et les Canadiennes font parvenir au Premier ministre.</p> <p>Activité connexe :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que les systèmes et les ressources nécessaires soient en place pour traiter le grand nombre de lettres envoyées par la poste et par voie électronique au Premier ministre. 	

Secteur d'activité 5 : Services ministériels (suite)

D. Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés, activités et ressources connexes

Résultat escompté :

Se doter de l'infrastructure technique et des outils de traitement de l'information nécessaires pour améliorer le processus décisionnel et pour faciliter la mise en œuvre des perfectionnements technologiques et des services gouvernementaux en ligne.

Activités connexes :

- S'assurer que l'infrastructure s'adapte aux changements technologiques et aux besoins de la clientèle, tout en veillant à ce que la sécurité ne soit jamais compromise.
- Améliorer le réseau informatique afin d'offrir une intégration sûre et économique des services de télécommunications et des services multimédias.
- Continuer à répandre la technologie d'Internet.
- Revoir les besoins opérationnels et les besoins en matière d'information du BCP dans le but de maximiser le recours à la technologie (d'une façon qui soit à la fois efficace et intégrée).
- Offrir, aux gestionnaires et aux employés, un meilleur accès en ligne à des renseignements touchant aux finances et aux ressources humaines.

Résultat escompté :

Des pratiques de gestion modernes qui correspondent à l'initiative gouvernementale de modernisation de la fonction de contrôleur.

Activités connexes :

- Adopter de nouvelles conventions comptables, continuer à actualiser les processus administratifs et former les employés en vue de la mise en place intégrale de la comptabilité d'exercice pour l'exercice 2001-2002.
- Continuer à collaborer avec le Secrétariat du Conseil du Trésor et le receveur général du Canada à la mise en œuvre de la stratégie d'information financière du gouvernement pour les trois prochaines années.
- Revoir et actualiser les politiques internes pour s'assurer qu'elles correspondent aux pratiques de gestion modernes et aux nouvelles politiques du Conseil du Trésor (qui agit en qualité de conseil de gestion du gouvernement).

IV INITIATIVES CONJOINTES

À titre de conseiller du Premier ministre et de responsable de la bonne marche de l'appareil décisionnel, le Bureau du Conseil privé intervient dans de nombreux dossiers qui touchent l'ensemble du gouvernement ou qui intéressent de nombreux Ministères. Il joue entre autres un rôle de premier plan dans de grandes initiatives horizontales comme :

- ✓ la réforme de la fonction publique;
- ✓ l'Entente-cadre sur l'union sociale;
- ✓ l'Initiative sur le secteur bénévole.

V RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

Les tableaux financiers contenus dans la présente section donnent un aperçu de la situation :

- 1 - Sommaire des paiements de transfert
- 2 - Source des recettes disponibles et des recettes non disponibles
- 3 - Coût net du programme pour l'année budgétaire

Tableau financier 1 : Sommaire des paiements de transfert

(en milliers de dollars)	Prévisions de dépenses 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004
Subventions				
Secteur d'activité 3 - Bureau du Conseil privé	53	53	53	53
Contributions				
Secteur d'activité 3 - Bureau du Conseil privé	5 644	4 944	2 594	2 594
Autres paiements de transfert	0	0	0	0
Total des subventions, des contributions et des autres paiements de transfert	5 697	4 997	2 647	2 647
* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues nettes à la fin de l'exercice courant.				

Tableau financier 2 : Source des recettes disponibles et des recettes non disponibles

(en milliers de dollars)	Prévisions de dépenses 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004
Subventions				
Secteur d'activité 3 - Bureau du Conseil privé	53	53	53	53
Contributions				
Secteur d'activité 3 - Bureau du Conseil privé	5 644	4 944	2 594	2 594
Autres paiements de transfert	0	0	0	0
Total des subventions, des contributions et des autres paiements de transfert	5 697	4 997	2 647	2 647
* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues nettes à la fin de l'exercice courant.				

Tableau financier 3 : Coût net du programme pour l'année budgétaire

(en milliers de dollars)	Total du Ministère 2001-2002
Dépenses prévues nettes	101 299
<i>Plus : Services reçus sans frais</i>	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	7 021
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le SCT	3 703
Protection des accidents du travail assurée par Développement des ressources humaines Canada	15
Traitements et coûts des services juridiques connexes fournis par le ministère de la Justice Canada	88
	10 827
<i>Moins : Recettes non disponibles</i>	645
Coût net du programme pour 2001-2002	111 481

VI RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Liste des sites Web du Ministère qui renferment un complément d'information utile :

Premier ministre	http://pm.gc.ca
Ministre Boudria	http://www.pco-bcp.gc.ca/igc
Ministre Dion	http://www.pco-bcp.gc.ca/aia
Bureau du Conseil privé	http://www.pco-bcp.gc.ca
Commission sur les revendications particulières des Indiens	http://www.indianclaims.ca
Discours du Trône	http://www.pco-bcp.gc.ca/sft-ddt
Projet de recherche sur les politiques	http://recherchepolitique.gc.ca

INDEX

- B**énévole, secteur, 6-7, 25
- C**abinet, 3-5, 7, 9-11, 13-15, 23
Canadiens, Canadiennes, 1, 5, 13, 16, 19, 21, 23
Commission,
 Commission d'enquête, 3, 5, 17-22
 Commission sur les revendications particulières des Indiens, 5, 17-19
Conseil Privé,
 Bureau du, 1-3, 5-6, 8, 10-17, 22, 25-30
 Greffier du, 2-3, 5
- D**iscours du Trône, 1, 14-16, 30
- É**tat,
 Ministre d'État, 10, 13
 Secrétaire d'État, 4, 10
- F**édéral,
 Interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, 11-12
 Fédéral-provincial-territorial, 12-13, 15
- F**onction publique, 1, 3, 13, 16, 23, 25
 Chef de la, 3, 16
 Réforme, Renouvellement, 1, 16, 25
- I**nitiative, 13, 16, 18, 23-25
Intergouvernemental, 10, 12-13, 15
 Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, 10, 12-13
- L**eader,
 Leader du gouvernement à la Chambre des communes, 10, 12-13
 Leader du gouvernement au Sénat, 10, 13
- L**ois,
 Loi sur l'accès à l'information, 5, 22-23
 Loi constitutionnelle, 3
 Loi sur la protection des renseignements personnels, 5, 22
 Loi sur les enquêtes, 17
 Loi sur l'emploi dans la fonction publique, 3
- M**andat, 2-3, 5, 11, 17-18, 22
Ministres, Cabinet des, Premiers, 2-4, 10
- P**remières Nations, 19
Premier ministre, 1, 3-7, 9-14, 16, 22-23, 25, 30
 Cabinet du, 3-4, 9
Projet de recherche sur les politiques, 5, 17-21, 30
- S**ervices ministériels, 3, 5-6, 8, 22-24
- U**nion économique, 14
Union sociale, Entente-Cadre sur l'union sociale, 14-15, 25
- V**ice-premier ministre, 10, 13